



## COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2019

### COMPTE-RENDU

#### **Etaient présents : 18 / 32**

COCHENNEC Claude, DERVOUOT Dominique, FRANÇOIS Jacques, HELWIG Michelle, JAFFREZOU Maryvonne, LE NAOUR Jean-Michel, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, COLAS Roger, LE DUC Didier, PELLETER Bernard, RIVIERE Christian, GOYAT Daniel, LENEPVEU José, JEZEQUEL Alain.

#### **Etaient excusés :**

LE BARON René, LE BRESNE Jean-Claude, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DONNART Alain, SERGENT Gilles, LE GUELLEC Yves, CARADEC Henri, TUPIN Hugues, DERRIEN Joël, JAMBOU Marcel, JOLIFF Alain, TANDE Loïc, CORBEL Jean-Christophe, JODOCIUS Xavier, CARAMARO Laure

**Pouvoir :** M. LE GUELLEC Yves donne pouvoir à M. PLOUZENNEC Pierre.

**Secrétaire de séance :** Madame Michelle HELWIG est désignée secrétaire de séance.

#### **1. COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 FEVRIER 2019.**

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 26 février 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'approuve à l'unanimité.

#### **2. EVOLUTIONS**

Madame Maude HUON, présente la mise en place de nouvelles pratiques au niveau de la comptabilité et des finances de VALCOR.

- Nouvelle procédure pour l'édition des bons de commande et des engagements systématique des dépenses prévues ;
- Mise en place des rattachements systématiques ;
- Rattrapage des crédits pour les factures 2017 qui n'avaient pas été passées sur l'exercice 2017 et non prévues dans les crédits 2018 ;
- Nouvelle ventilation des frais de siège et des charges de structure pour se conformer aux nouvelles instructions comptables ;
- Dissociation/identification des flux CCOV au compte 70888 ;
- Finalisation de la dématérialisation de la chaîne comptable pour une fluidité maximale et donc un gain de temps de l'ensemble des agents ;
- Les comptes administratifs et les budgets n'ayant pu être présentés de façon simplifiés en 2019, ce sont les maquettes standards qui seront présentées cette année.

### 3. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « INCINERATION »

Le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui est clôturé comme suit :

		Réalisé 2018	Report de l'exercice 2017	Solde d'exécution 2018	Résultats cumulés
<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	8 012 214,15 €		1 735 970,64 €	1 735 970,64 €
	Recettes	9 748 184,79 €			
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	2 350 677,81 €	1 856 633,50 €	-18 348,41 €	-1 874 981,91 €
	Recettes	2 332 329,40 €			

Le Président commente les résultats de l'exercice 2018 chapitre par chapitre.

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Roger COLAS soumet le compte administratif à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « DECHETERIES ».

Le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2018 qui est clôturé comme suit :

		Réalisé 2018	Report de l'exercice 2017	solde d'exécution 2018	résultats cumulés
<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	3 369 467.98 €		113 419.00 €	113 419.00 €
	Recettes	3 482 886.98 €			
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	266 494.87 €		244 866.29 €	766 122.30 €
	Recettes	511 361.16 €	521 256.01 €		

Le Président commente les résultats de l'exercice 2018 chapitre par chapitre.

G. KAUFMANN attire l'attention des délégués sur les dysfonctionnements du logiciel de facturation des recettes artisans et sur l'importance des recouvrements rattachés.

Après s'être assuré que le compte administratif ne fait plus l'objet de question, le Président sort de la salle et M. Roger COLAS soumet le compte administratif à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

### 5. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'ACTIVITE «INCINERATION» 2018.

Le Président indique que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur «INCINERATION» 2018 sont en tous points concordants.

Aussi, le Président soumet les Comptes de Gestion du Receveur à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

### 6. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'ACTIVITE «DECHETERIES» 2018.

Le Président indique que les résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion du Receveur « DECHETERIES » 2018 sont en tous points concordants.

Aussi, le Président soumet les Comptes de Gestion du Receveur à l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

## 7. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET « INCINERATION » 2019.

Sur recommandation du Bureau, le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

### ▪ Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Il est proposé de reporter le résultat cumulé de clôture de **1 735 970.64 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **0 €** en recette de fonctionnement au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.
- **1 735 970.64 €** en recettes d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

A noter que cette somme ne permet pas de couvrir le déficit d'investissement constaté et les restes à réaliser de 2018 de 1 935 910.53 €. (1 874 981 .91 € + 60 928.62 €).

La section de fonctionnement 2019 sera donc grevée de 199 939.89 € (*139 011.27 € de déficit + 60 928.62 € de restes à réaliser*) pour le financement du déficit.

### ▪ Affectation des résultats de la section d'investissement

Pour information, le déficit d'investissement de **1 735 970.64 €** est reporté d'office en dépenses d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions

## 8. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET « DECHETERIES » 2019.

Le Président indique que l'exercice 2018 est clôturé avec un excédent de fonctionnement de **113 419.00 €**. Un virement de 31 418.19 € à l'article 1068 en recettes d'investissement est nécessaire et suffisant pour couvrir le financement des restes à réaliser.

Sur recommandation du Bureau, le Président propose d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

### ▪ Affectation des résultats de la section de fonctionnement

Afin de limiter les augmentations des contributions, il est proposé de reporter le solde d'exécution de **113 419.00 €** de la section de fonctionnement comme suit :

- **82 000.81€** en recettes de fonctionnement au chapitre **002 « résultat de fonctionnement reporté »**.
- **31 418.19 €** en recettes d'investissement à l'article **1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »**.

### ▪ Affectation des résultats de la section d'investissement

Pour information, l'excédent d'investissement de **766 122.30 €** est reporté d'office en recettes d'investissement au chapitre **001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces propositions

## 9. BUDGET PRIMITIF « INCINERATION » 2019

Le Président expose que le budget primitif « 2019 » présenté implique une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 5.4 % par rapport à 2018.

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	10 624 257.00 €
RECETTES	10 624 257.00 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	4 227 992.46 €
RECETTES	4 227 992.46 €

Le Président indique que les contributions subissent, certes, une augmentation significative de 5.4 % en 2019. Mais cette évolution est à considérer au regard de l'évolution moyenne corrigée de l'inflation observée depuis 2009, d'une part et résulte du choix politique de trésorerie « zéro » d'autre part.

Il indique que le budget sera extrêmement serré et les investissements devront être limités au strict minimum du fait de la faible capacité de remboursement de la dette. La plupart des investissements prévus au DOB devront être reportés. Seuls les investissements qui répondent à des exigences « règlementaires » seront réalisés

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget primitif 2019 « INCINERATION » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019.

## 10. BUDGET PRIMITIF « DECHETERIES » 2019

Le Président expose que le budget primitif « 2019 » présenté impliquera une augmentation globale des contributions des EPCI adhérents de 3.4 % par rapport à 2018.

➤ **SECTION FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	3 556 502.08 €
RECETTES	3 556 502.08 €

➤ **SECTION INVESTISSEMENT**

Le budget s'équilibre de la façon suivante :

DEPENSES	1 007 303.77 €
RECETTES	1 007 303.77 €

Après en avoir fait une présentation détaillée et après avoir répondu aux questions, le Président soumet le budget primitif 2019 « IDECHETERIES » à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Monsieur LE DUC demande quel est l'avis des Présidents de CCA et de QC sur ces propositions de budget ?

Le Président indique ne pas avoir eu de retour direct de leur part sur la présentation et les explications apportées par les services lors de la réunion du 4 mars.

G. KAUFMANN fait part de ses échanges avec les directeurs financiers des deux EPCI qui lui ont indiqué que les explications leur paraissaient claires.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019.

## 11. AVENANT N° 3 AU MARCHE N° 2016 003 DECH « EXPLOITATION DES DECHETERIES »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant N° 3 au marché N° 2016 003 DECH « EXPLOITATION DES DECHETERIES »

## 12. DECHETS RECYCLABLES : Activation de la clause de sauvegarde de VEOLIA pour la reprise des papiers-cartons non complexés (PCNC).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat de reprise des PCNC de l'option filière REVIPAC au prix plancher de 60 € / tonne pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

### **13. COLLECTE DU PAPIER**

Le Président indique que VALCOR porte un marché de collecte du papier dans les déchèteries (marché 2018-013 DECH). Ce marché vient d'être passé pour une durée de 5 ans pour un montant de 12 000 € HT / an environ. A cet effet, VALCOR exploite, entretient et renouvelle 15 colonnes à papier. CCA et QC gèrent également un parc de colonnes à papier sur leur territoire.

La Société de TRANSPORT LE GOFF est titulaire des marchés de collecte pour VALCOR, CCA et QC. VALCOR ne percevant plus les recettes de papier, il est proposé de restituer à chacun des 2 ECPI la collecte du papier dans les déchèteries implantées sur leur territoire et de dénoncer le marché de collecte passé avec l'entreprise « TRANSPORTS LEGOFF »

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision de dénoncer le marché de collecte du papier N° 2018-013 DECH passé avec la société « TRANSPORTS LEGOFF » et décide de ne plus assurer la collecte du papier dans les déchèteries ni d'investissement pour l'entretien et le remplacement du parc de conteneurs.

### **14. MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN BÂTIMENT POUR LE TRANSFERT DES COLLECTES SELECTIVES DE CCDZ ET DE CCCS**

Le Président indique que la CCDZ et la CCCS ont sollicité VALCOR pour la réalisation d'un bâtiment pour le transfert de leur collectes sélectives sur le site du centre de transfert de Confort-Meilars.

VALCOR a porté la réalisation de l'étude de faisabilité de cette opération mais les coûts du transfert des collectes sélectives (études, investissements et exploitation) demeurent à la charge des EPCI.

Ce bâtiment devant être réalisé dans le périmètre d'une installation classée exploitée par VALCOR, cette opération sera cependant réalisée sous maîtrise d'ouvrage VALCOR.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à :

- Porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération,
- Formuler les demandes de subvention pour le compte de CCDZ et de CCCS.

### **15. AJUSTEMENT REGLEMENTAIRE DE LA DELIBERATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Suite à la revalorisation des indemnités des élus locaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et en application de la nouvelle circulaire NOR TERB1830058N, il convient de reprendre une délibération concernant le montant des indemnités des élus de Valcor. En effet la précédente délibération de juillet 2014 fait référence à l'ancien indice et précise le montant des indemnités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité les taux d'indemnité suivants :

- 35.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président
- 17.72 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les trois vice-présidents de VALCOR.

Par ailleurs, le Comité Syndical décide à l'unanimité que, sauf délibération contraire, les nouveaux indices brut terminaux en vigueur s'appliqueront d'office pour le président et les vice-présidents.

### **16. CONVENTION AVEC LE SIDEPAQ POUR LE TRAITEMENT DE DECHETS A BRIEC**

L'Unité de Valorisation Energétique des Déchets de Concarneau n'est pas en capacité de traiter la totalité des ordures ménagères produites sur le territoire de VALCOR pendant les périodes d'arrêt technique et pendant la saison estivale.

VALCOR souhaite privilégier toutes les solutions permettant le traitement de proximité et la valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés.

- Vu les dispositions des articles 17 et 18 respectivement des ordonnances du 29 janvier 2016 et du 23 juillet 2015, une coopération "public-public" peut être établie en dehors de toute obligation de publicité

et de mise en concurrence dès lors que leur coopération n'obéit qu'à des considérations d'intérêt général et ne place pas d'opérateurs privés dans une situation privilégiée par rapport à leurs concurrents.

- Considérant la démarche de rapprochement de VALCOR et du SIDEPAQ en cours,

Par la présente convention, il est convenu que tout ou partie des déchets qui ne peuvent être traités par VALCOR soient valorisés par l'Unité de Valorisation Energétique des Déchets de Briec, exploitée par le SIDEPAQ, dans le cadre d'un contrat dit de "coopération public – public" entre les deux syndicats.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention avec le SIDEPAQ.

## **17. PLAN DE FORMATION DES AGENTS**

Le Comité technique réuni le 26 février 2019 a rendu un avis favorable sur le plan de formation des agents proposé par VALCOR.

Avec l'accord de l'autorité territoriale, les agents se sont inscrits à plusieurs formations dans le cas où ils ne seraient pas acceptés à l'une ou l'autre de ces formations ou si ces formations tomberaient à une période où ils seraient indisponibles. Ainsi le plan de formation prévoit en moyenne 5 jours de formation par an et par agent.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique, après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le plan de formation des agents de VALCOR pour l'exercice 2019.

## **18. VERSEMENT D'INDEMNITES AUX ETUDIANTS STAGIAIRES**

Le Président expose que VALCOR souhaite pouvoir accueillir des stagiaires, chaque fois que cela est possible. Dans certains cas, ces stages interviennent dans un cadre non rémunéré.

Par une délibération du 5 juin 2002, le Président du SICOM est autorisé à verser, s'il le souhaite et en juste compensation d'un travail fourni, une gratification aux personnes effectuant un stage avec un maximum de 250 € / mois en fonction de la qualité et des services rendus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'abroger la délibération du 5 juin 2002.

Le Comité Syndical approuve également à l'unanimité la décision suivante : « *Dans le cas d'un stage de formation non rémunéré effectué au sein de VALCOR, le Président est autorisé à verser, en juste compensation d'un travail fourni, une gratification au stagiaire avec un maximum de 700 € brut / mois en fonction de la durée du stage, de la qualité et de l'importance des services rendus* ».

## **19. RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR**

Le Comité Syndical prend acte des délégations de signature du Président et du Directeur.

La Secrétaire de séance  
Michelle HELWIG